

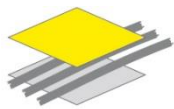
CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

LES APPEL À PROJETS DU CCCA-BTP

**Favoriser la mise en œuvre des
transitions par la conception d'un
projet d'actions de formation pour les
métiers de la filière énergie**

Règlement de consultation



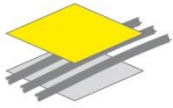
CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

SOMMAIRE

Partie I – Informations générales

1. [Préambule](#)
2. [Présentation du CCCA-BTP](#)
3. [Conditions de recevabilité et critères de sélection](#)
4. [Auditions et sélections](#)
5. [Constitution des dossiers de réponse](#)
6. [Eligibilité et modalités de financement](#)
7. [Notification de prise en charge et conventionnement des projets](#)
8. [Suivi et évaluation des projets](#)
9. [Déontologie et publicité](#)

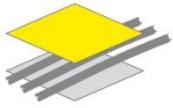


SOMMAIRE

Partie II - Favoriser la mise en œuvre des transitions par la conception d'un projet d'actions de formation pour les métiers de la filière énergie

Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers de la filière énergie ?

1. [Contexte de la thématique](#)
2. [Objectifs de l'appel à projets](#)
3. [Caractéristiques attendues et critères des projets](#)
4. [Livrables](#)
5. [Modalités de suivi et accompagnement des projets](#)
6. [Bénéficiaires finaux des projets](#)
7. [Budget alloué aux projets](#)
8. [Communication du dossier de candidature](#)

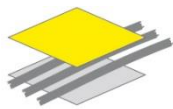


CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Partie I

Informations générales



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

1. Préambule

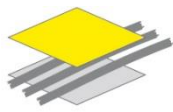
Le présent règlement de consultation vise à informer les candidats des conditions et des règles de publication, de dépôt et de sélection des projets proposés.

Pilotage

- Secrétariat Général du CCCA-BTP
- Cellule d'appel à projets :
 - Direction de la Transformation Stratégique
 - Direction Finances, Évaluation, Patrimoine et SI
 - Pôle Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle

Expertises Métiers

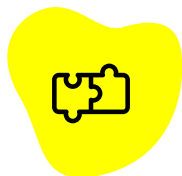
- Direction des Politiques de Formation et Innovation Pédagogique
- Direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

2. Présentation du CCCA-BTP



Le CCCA-BTP (*Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics*) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux des branches du bâtiment et des travaux publics.

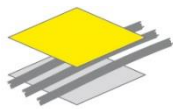
Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics eux-mêmes, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une solide expertise pédagogique de l'alternance et fait de l'innovation un marqueur fort de son action, reconnue au niveau national et bien au-delà des frontières des professions du BTP.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers du bâtiment et des travaux publics et aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction sur leur territoire. Le CCCA-BTP crée les outils pédagogiques adaptés aux besoins des entreprises, à la montée en compétences des apprentis et aux nouvelles formes d'apprentissages (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD...). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15 à 29 ans comporte plus de 100 diplômes du CAP au diplôme d'ingénieur et des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

3. Conditions de recevabilité et critères de sélection

a. Conditions de recevabilité

Pour être recevables, les dossiers devront être adressés complets dans les temps impartis énoncés dans la partie II. La cellule d'appel à projets s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des projets. Les appels à projets restent ouverts à consultation et à une réponse à partir de leur mise en ligne sur une période de 3 semaines à 1 mois. L'instruction, et l'évaluation des dossiers sont faits en une seule vague par la cellule de sélection composée des directions en charge du pilotage et des directions métiers concernées par les appels à projets.

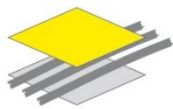
Est éligible toute personne morale répondant cumulativement aux critères mentionnés, dont la capacité de justifier d'un projet économiquement viable doit être démontrée, et dont l'activité s'inscrit dans le périmètre des porteurs possibles et des actions des appels à projets, sous réserve de la part de sous-traitance autorisée.

Les appels à projets souhaitent encourager le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

Dans le cas de constitution d'un consortium, il est impératif de **désigner une personne morale mandataire des membres du groupement et porteuse du projet** et de présenter un accord de consortium.

Celui-ci détaillera les règles de gestion entre les participants et, le cas échéant, lorsque le projet peut déboucher sur un « livrable », que le porteur et les participants au groupe projet souhaitent exploiter et commercialiser, le régime attendu de ces droits d'exploitation (notamment patrimoniaux).

L'accord formalisera la co-responsabilité des acteurs pour assurer l'atteinte des objectifs du projet, de ses effets et résultats potentiels.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

b. Critères de sélection des projets

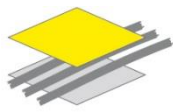
Les critères de sélection ci-dessous sont identiques à l'ensemble des appels à projets lancés par le CCCA-BTP. À cela peuvent s'ajouter d'autres critères spécifiques mentionnés dans la partie II - Spécificités.

Les critères de sélection sont répartis en nombre de points sur 100 :

- Qualité et performance du projet, son caractère innovant et conforme aux objectifs mentionnés dans la partie II (offres de services/ services clients) /**35 points** ;
- Expertise et expérience dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et du suivi socioéducatif ou socioprofessionnel, ainsi que la connaissance du secteur des métiers du BTP /**20 points** ;
- Calendrier et rétroplanning de la conception, de la réalisation et de la mise en exploitation du projet et de ses productions ainsi que l'équipe projet pressentie /**15 points** ;
- Perspectives de démultiplication, d'essaimage et de valeur ajoutée du projet et de ses « livrables » (indicateurs de performance du projet, ci-dessus) /**20 points** ;
- Budget prévisionnel et éléments permettant de sécuriser le déploiement du projet/ **10 points**

La commission de sélection s'attachera également à regarder :

- la pertinence de la proposition, notamment au regard des orientations de l'appel à projets ; capacité à atteindre les publics visés ; qualité des éléments et démarches de diagnostic préalables ; qualité des actions proposées au vu de ces éléments de diagnostic ; caractère structurant du projet
- la pertinence du ciblage à l'égard des problématiques spécifiques d'un territoire ou d'une région : les propositions n'ont pas vocation à être uniformes sur l'ensemble des territoires
- qualité et crédibilité du porteur de projet (ou du consortium) : compétences et expériences réunies ; qualité de la gouvernance envisagée ; qualité du modèle économique ; qualité du système d'informations, évaluer et améliorer en continu le programme d'action ;
- qualité et densité des partenariats territoriaux envisagés ; capacité à mobiliser toute partie prenante pertinente ; complémentarité avérée de la proposition au regard des dispositifs existants
- qualité de la démarche d'expérimentation ; capacité à faire évoluer le dispositif en mode agile, au fur et à mesure du déploiement du projet ; dispositifs envisagés de réflexivité, de pilotage, d'évaluation et de capitalisation des expériences
- perspectives de démultiplications et/ou d'essaimage
- capacité réelle à déployer le projet



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

4. Auditions et sélections

Les comités créés pour l'occasion ne sont pas publics ; les candidats, leurs ayants droits ou leurs ayants cause n'y sont ni admis, ni représentés.

- **Ouverture des plis**

La commission de sélection procède à l'ouverture des plis, à l'examen et à l'évaluation technique des dossiers-projets au regard des objectifs et propose au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP) une pré-sélection de projets. Le GTP en assure la sélection qui sera présentée en Conseil d'Administration.

Le contrôleur général de l'État et/ou le commissaire du gouvernement est invité aux réunions de sélection.

- **Présentation orale et audition** des porteurs de projets dans la période de consultation et à l'issue d'une présélection des meilleurs projets

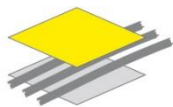
Le CCCA-BTP se laisse l'opportunité d'organiser les auditions des candidats afin qu'ils présentent et précisent leur projet - période dite de « présentation orale ». Les candidats recevront alors une lettre de convocation dite lettre d'audition.

Etapas majeures de la consultation et attendus en termes de restitutions :

Une présélection sur dossier est effectuée afin de ne retenir que les candidats porteurs de projet(s) admis à concourir sur leurs projets, et donc, potentiellement éligibles à participer à la phase de « présentation orale ». Il s'agira de disposer de suffisamment d'éléments pour analyser la structure du déposant et permettre à la commission d'appels à projets de mieux le « positionner » au regard des attendus.

En parallèle, les participants retenus pourront ou non être invités séparément, par lettre de convocation à une réunion d'audition au CCCA-BTP des porteurs de projets (« short list »): présentation et précision de leur projet, premières compréhensions du contexte et objectifs, vision de la réponse, livrables (« maquetage », échantillons, canaux de diffusion, organisation, etc.).

La lettre de convocation intègre l'indication du CCCA-BTP les points faibles du dossier, en vue de produire, pour le projet, une proposition économique, juridique et technique complète et définitive et, de préciser les moyens et ressources de celle-ci (équipe projet, financement et contractualisation). À défaut de plusieurs candidatures, mais de la présentation d'un dossier-projet éligible, le CCCA-BTP se réserve la possibilité néanmoins de retenir ce candidat unique et de dialoguer avec lui seul.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

La phase de présentation orale lors de l'audition est restreinte à un temps déterminé équivalent entre candidats admis. La convocation à cette audition comportera les modalités de déroulement de celle-ci (présentation du porteur, du projet, questions-réponses, « challenge » sur les points d'améliorations).

À l'issue de ces échanges, les participants seront invités à déposer un dossier-projet complet et définitif.

Les offres finales seront instruites par les services du CCCA-BTP et appréciées par le GTP Appel à projets, selon les critères d'attribution, avec une grille de notation répartissant les points. Celui-ci rend son rapport en vue du Conseil d'administration du CCCA-BTP affectant les subventions au projet.

Le comité instruit une proposition de montant de financement en vue de la note d'affectation de la subvention présentée au Conseil d'administration et comportant : un rappel du déroulement de l'appel à projets, les conditions de la sélection, les critères de choix, les projets déposés, leurs objets et objectifs, écartés et retenus, les raisons de la présélection d'un ou de plusieurs projets.

Au vu de l'avis motivé du comité, la personne responsable de l'appel à projets désigne le ou les projets sélectionnés (après rappel des motivations du choix). Elle enverra alors à chaque candidat le résultat qui le concerne ainsi qu'une explication de la décision le concernant.

Rappel du processus de sélection

Hypothèse 1 – Dossier retenu sans présentation orale

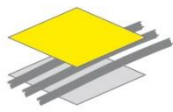


Hypothèse 2 : Dossier retenu avec présentation orale



Hypothèse 3 : Dossier non retenu





CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

5. Constitution des dossiers de réponses

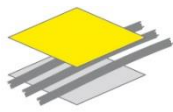
a. Pièces techniques

- Une synthèse des éléments fondamentaux du projet en 4 pages (cf. annexe)
- Une présentation du porteur de projet et de ses éventuels partenaires
- Une description des moyens humains pressentis sur le projet [nombre de professionnels mobilisés et leur rôle]
- Un détail des moyens techniques mobilisés [ressources mises à disposition]
- Une présentation des actions prévues pour les objectifs assignés
- Une description de la gouvernance du projet [composition du comité de pilotage du projet et le calendrier prévisionnel de son fonctionnement]
- L'équipe projet, les méthodes de travail et de gestion de projet
- Un calendrier type de conception et/ou déploiement du projet
- Les références dans les mêmes domaines
- Les annexes financières [tableau prévisionnel des dépenses du projet]
- Le plan de financement permettant de sécuriser le déploiement du projet
- Rétroplanning des actions du projet (tableau rétroplanning)

À titre d'exemple vous trouverez sur le site un modèle de dossier -type- de réponse à télécharger pouvant vous inspirer ainsi qu'un document de présentation de votre projet (le 4 pages).

b. Pièces administratives

- Une lettre de candidature pour le projet et le consortium mandatant le porteur du projet en cas de groupement d'entreprises
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour)
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants
- L'extrait Kbis de l'équipe projet, y compris en cas de sous-traitance en chaîne
- La déclaration de sous-traitance nécessaire (DC4) ou de co-traitance incluant le RGPD
- Le règlement d'appel à projets (paraphé et signé)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Tout autre document utile pour la compréhension du projet (cahier des charges etc...)



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

6. Éligibilité et modalités de financement

a. Porteurs de projets pressentis - Bénéficiaires

Compte tenu de l'objet social et des missions du CCCA-BTP, de l'origine et de la nature juridique des fonds utilisés pour le financement des projets, les porteurs contribuant au portage, au pilotage, à la conception ou à la mise en œuvre desdits projets seront plutôt des acteurs de la formation du BTP, pouvant être des bénéficiaires des projets sélectionnés et financés.

Les appels à projets visent de manière privilégiée mais non exclusive tout opérateur de formation notamment en apprentissage, dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et connexes ou en lien avec les acteurs du BTP. Mais aussi, des opérateurs économiques pouvant faire valoir des références et des expériences dans ce secteur, compétents en matière d'orientation et d'apprentissage BTP, doté d'une personnalité morale et d'une capacité à atteindre, accompagner ou agir pour les publics cibles (jeunes, salariés et entreprises).

Le CCCA-BTP encourage les organismes de formation ayant des projets similaires à faire acte de candidature de manière groupée notamment avec des partenaires et des entreprises du secteur du BTP. Le groupement devra désigner un chef de file et le mandater à agir au nom de l'ensemble des membres. Le chef de file – mandataire sera le porteur du projet.

Le ou les projets devront concourir à la mise en place par leur(s) porteur(s) d'un projet innovant concernant plusieurs structures-opérateurs et/ou permettant des mutualisations dans la maîtrise d'ouvrage des mises en exploitation et déploiement des projets. Aussi, la réponse à l'appel à projets pourra viser des groupements d'acteurs et partenariats nationaux, interrégionaux.

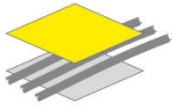
b. Budget de la cellule d'Appel à Projets

Sans préjuger du montant total alloué à l'appel à projets, lorsque le projet est porté par un seul organisme celui-ci ne devra pas représenter un budget total supérieur à 300K€. Les consortiums sont possibles ; dans ce cas le budget total de chaque projet ne pourra pas être supérieur à 450K€ pour un consortium de deux partenaires et de 600K€ pour un consortium de 3 partenaires ou plus.

c. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles correspondent aux coûts directement liés à la conception et à la mise en œuvre du programme et dûment justifiés, par exemple :

- les coûts d'études et d'ingénierie de la proposition ;
- les coûts liés à la coordination, au suivi et à l'amélioration continue de l'action, les coûts d'évaluation ;



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

- les coûts de recours à la sous-traitance de prestataires ou fournisseurs associés au projet, sous réserve qu'elle ne dépasse pas 30 % du montage global du projet ou de son déploiement, sauf exception ;
- les coûts de campagne, de promotion ou de communication, y compris événementielle ;
- les coûts d'équipements (logiciel, matériels, matières d'œuvres, agencements, ornementsations, etc.)

Ne font pas partie des dépenses éligibles les investissements immobiliers liés à des constructions ou des entretiens d'immeubles.

Le financement sera versé en quatre tranches :

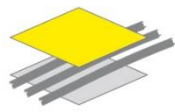
1. **30 % du financement**, au moment de la contractualisation ;
2. **20 % du financement** à mi-parcours à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux/livrables produits ou justifiés ;
3. **20 % du financement** au ¾ d'avancement du projet à l'appui d'un état des dépenses engagées et de travaux /livrables produits ou justifiés ;
4. **30 % du financement** à l'issue du programme sous réserve de la réalisation effective des dépenses, à la transmission d'un rapport-bilan final du projet, et de l'atteinte du résultat proposé.

7. Notification de prise en charge et conventionnement des projets

L'accord-cadre de projet et la convention de financement souscrits à l'issue de la sélection est plutôt mono-attributaire et est passée avec un porteur de projet ou le chef de file du groupement sur mandats exprimés des membres du groupement.

La convention de financement sera établie avec chaque lauréat. Elle précisera notamment :

- le contenu du projet ;
- le calendrier prévisionnel de déploiement ;
- les éléments d'appréciation nécessaires à l'analyse de la conformité des subventions (durée, coûts/charges financés, ...) ;
- le montant du financement des tranches, les critères et le calendrier prévisionnel de déclenchement des tranches successives ;
- les modalités de pilotage local, de suivi ;
- les objectifs de performance de l'utilisation du financement ;
- les modalités de communication ;
- les indicateurs de suivi et de réussite du projet.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

8. Suivi et évaluation des projets

Le porteur du projet documentera la conduite de son projet de façon détaillée pour favoriser la capitalisation des expériences. Il s'engage à renseigner des indicateurs permettant de s'assurer du déploiement des dispositifs tant sur leurs aspects qualitatifs que quantitatifs.

À l'issue du projet, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le porteur de projet du CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation des projets notamment au moment du paiement des tranches de financement. Le porteur de projet enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les modèles adressés ainsi que les justificatifs de dépenses liés au projet. La documentation rendant compte des actions financées dans le cadre des appels à projets, de leurs résultats et de leur impact, a vocation à être rendue publique au terme du processus.

9. Déontologie et publicité

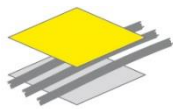
a. Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre de ces appels à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les phases d'auditions avec les candidats sont menées par le CCCA-BTP individuellement et séparément avec chaque candidat. Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats. Aucune indication n'est donnée au candidat par le CCCA-BTP sur les candidats et les projets concurrents jusqu'à la notification à l'attributaire du financement et dans la limite de ce qui est diffusable entre candidats (la seule publication des projets sélectionnés).

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats et de mutualisation des informations relatives aux réponses d'intérêts communs pouvant servir positivement les offres de l'ensemble des candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres du jury, pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

Toute personne ayant un intérêt personnel à agir dans les projets sélectionnés devra s'abstenir de donner son avis. Les résultats de l'appel à projets font l'objet d'une notification à chacun des porteurs de projet ayant candidatés. Dans toutes ses démarches, le porteur s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, en veillant notamment à l'information et à l'exercice des droits des personnes concernées. Le projet s'inscrira dans le respect de l'application du règlement général européen relatif à la protection des données personnelles.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

b. Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

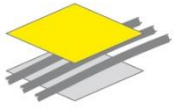
- la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à projets ;
- la perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- la contamination du matériel informatique du candidat ;
- d'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à projets.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

c. Publicité

Le présent appel à projets a été rendu accessible à tous publics sur le site du CCCA-BTP, rubrique appels à projets.

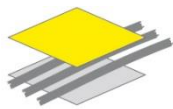


CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

Partie II

Comment favoriser la mise en œuvre des transitions (énergétiques...) par la conception d'un projet d'actions de formation incluant de l'ingénierie pédagogique et des équipements innovants pour les métiers de la filière énergie ?



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

1. Contexte de la thématique

Quelles transitions façonneront la société et les métiers de demain ?

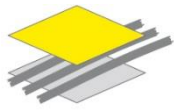
Engager ces transitions, c'est évoluer vers un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble. Ceci passe par trois volets essentiels et indissociables :

- Une transition sociétale, avec une rénovation de nos modes de pensée et l'émergence de nouvelles gouvernances, de nouvelles manières d'agir, de nouvelles pratiques de consommation et qui soient construites et partagées pour constituer progressivement de nouvelles références collectives.
- Une transition écologique car il est nécessaire de travailler sur toutes les modalités permettant d'économiser les ressources naturelles, de réduire les impacts environnementaux et de produire de façon soutenable. C'est en particulier le cas pour le secteur du bâtiment.
- Une transition numérique prise en compte dans les stratégies de transition sociétale et écologique des territoires et des organisations, aussi il faut identifier les champs dans lesquels les leviers numériques peuvent faire avancer ces stratégies en mettant l'utilisateur au cœur des préoccupations.

Ces trois volets se retrouvent dans le secteur d'activité du bâtiment et notamment dans les métiers de l'énergie. Comme dans beaucoup d'autres secteurs, les métiers connus aujourd'hui se transforment et des nouveaux métiers apparaissent. Cela implique une transformation des compétences, voire l'acquisition de nouvelles compétences. On peut citer à titre d'exemple la connaissance du cadre réglementaire et des différentes normes environnementales, les logiques de l'éco-conception et du recyclage, la maîtrise des technologies numériques (capteurs et compteurs intelligents dans le bâtiment, smart grids dans l'énergie...).

Au-delà des compétences additionnelles à intégrer dans beaucoup de métiers, les modes de travail entre métiers connaissent également des évolutions. La transition énergétique par exemple, implique en effet davantage de contacts transversaux entre métiers et un décloisonnement disciplinaire. Ce constat est particulièrement prégnant dans le bâtiment, où les compétences à faire évoluer sont fortement liées à la capacité des différents métiers à travailler ensemble.

Les modalités pédagogiques, les méthodes de formation, les équipements utilisés doivent s'adapter pour répondre à ces nouvelles exigences et évolutions des métiers de demain.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

2. Objectifs de l'appel à projets

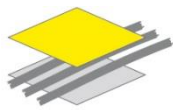
Le projet présenté devra s'inscrire dans une ou plusieurs voire la totalité des thématiques citées dans la rubrique « 1. Contexte de la thématique ».

Ce projet devra permettre de mettre en place des actions répondant aux besoins des apprenants tout en prenant en compte les évolutions techniques et technologiques d'un ou plusieurs métiers du secteur professionnel de l'énergie et cela en ancrant les apprentissages dans la culture métier du BTP.

L'innovation représente aujourd'hui un levier incontournable pour rendre les entreprises plus compétitives. Appliquée à la pédagogie, elle doit permettre de rendre les parcours de formation plus efficaces et plus attractifs au service de la profession et de l'insertion socio-professionnelle des apprenants.

Il peut être intéressant de s'appuyer sur des professionnels ou experts reconnus soit sur la partie technique des métiers soit sur les démarches et expérimentations pédagogiques en lien avec la formation par alternance.

Il est également nécessaire de prendre en compte la montée en compétences de l'ensemble des intervenants impliqués dans le projet.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

3. Caractéristiques attendues et critères des projets

Le projet devra prendre en compte les évolutions intégrées dans la loi Avenir Professionnel du 05 septembre 2018.

Le projet devra être rattaché à un ou plusieurs axes du projet d'établissement du centre de formation et le cas échéant au projet de développement de l'organisme gestionnaire.

Le projet devra obligatoirement contenir des démarches et processus de formation innovants.

Les actions devront être cohérentes entre elles et en lien avec l'objectif final du projet.

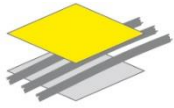
L'expérimentation et le déploiement immédiat dans au moins un centre de formation devront être prévus.

Le porteur de projet est impliqué dans la démarche FEEBAT.

Les modalités de déploiement du projet, les compétences spécifiques requises et l'accompagnement des futurs utilisateurs seront décrites, en lien avec l'essai prévu.

Les modalités de fonctionnement de l'équipe projet sont définies : Calendrier général, revues de projet, communication interne et externe, points d'étapes, restitutions...

L'équipe projet devra assurer une communication interne et externe afin d'explicitier la plus value apportée par l'action mise en place.



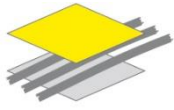
CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

4. Livrables

Les porteurs du projet devront présenter une démarche clairement identifiée organisée autour :

- D'un dossier au format numérique divisé en plusieurs parties :
 - Présentation de l'ingénierie de formation retenue et des objectifs pédagogiques associés aux différents publics cibles.
 - Développements pédagogiques envisagés, intégration aux cursus de formation
 - Les ressources et moyens mobilisés seront définis et les actions spécifiques dédiées à la problématique affichée ainsi que leurs modalités de financement
- D'un support de présentation du projet destiné aux actions de communication
- D'un guide méthodologique de déploiement incluant les modalités, conditions et moyens d'accompagnement éventuels sera produit
- D'une évaluation présentant un bilan de la démarche mise en œuvre dans le projet sera réalisée par le porteur accompagnés d'une analyse réflexive détaillée.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

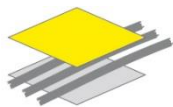
5. Modalités de suivi et accompagnement des projets

En complément de l'article 8 de la partie I, pour chaque projet lauréat, le CCCA-BTP mettra à disposition une équipe projet dédiée, un processus de suivi, d'accompagnement et d'expertise au long des étapes définies par le projet.

L'évaluation par le CCCA-BTP des résultats attendus liés au projet sera déterminante pour la pérennité du projet (court et moyen terme).

6. Bénéficiaires finaux des projets

Toutes les personnes visées par ce projet soit en premier lieu l'ensemble des apprenants mais également tous les acteurs participant à l'action.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

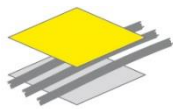
7. Budget des projets

Le budget total des appels à projets du CCCA-BTP est d'environ **30 M€**, pour l'ensemble des appels à projets organisés en 2020. Il constitue donc un budget maximum, qui sera réparti entre plusieurs projets et plusieurs porteurs de projets.

En fonction des éléments apportés par les candidats, les budgets alloués par projet et porteur de projet seront déterminés par un Groupe technique paritaire ad hoc et votés définitivement lors des conseils d'administration du CCCA-BTP.

Les porteurs de projets devront présenter un plan de financement détaillé et équilibré de leur projet, incluant d'autres types de financements que ceux potentiellement alloués par le CCCA-BTP.

Le CCCA-BTP sélectionnera en priorité des projets réalisables et finançables en 2020.



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

8. Communication du dossier de candidature

Les dossiers devront impérativement être déposés complets, sous forme électronique, avant la date et l'heure de réception faisant foi pour pouvoir être instruits et évalués. Tout dossier transmis uniquement en version papier ne sera pas étudié.

Le dossiers-projets et les éléments de la candidature sont déposables par courriel via Wetransfer à l'adresse : celulle.aap@ccca-btp.fr

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers-projets :

Délai initial

Le 15 MAI 2020 AVANT 20 HEURES.

Délai reporté

Le 29 MAI 2020 AVANT 20 HEURES

Les plis dématérialisés resteront « cachetés » et sous séquestre jusqu'à la date de la cellule d'ouverture des plis.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. La confidentialité des dépôts et des échanges avec les porteurs de projets est garantie sans limite de temps, sauf informations légales obligatoires et réquisitions d'un juge.

Seuls les dépôts électroniques et dématérialisés des dossiers-réponses de candidatures « projets » via **Wetransfer** acquièrent date certaine au regard des échéances de dépôts et de restitution des dossiers-projets et du « projet final ».

Contacts pour tous renseignements (1er niveau) : cellule.aap@ccca-btp.fr

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

L'approche par échange de courriels est **obligatoire** pour permettre la mutualisation anonyme des questions et des réponses.